

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

(Document 8 bis)<sup>1</sup>

UNITE D'ENSEIGNEMENT :

PEDICURIE MEDICALE : Techniques de base de podologie

CODE DE L'U.E. (2): <b>83 26 05 U21 E2</b>	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): <b>805</b>
--	--

**La présente demande émane du réseau:**

<input checked="" type="checkbox"/> (4) organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="checkbox"/> (4) Officiel subventionné	<input type="checkbox"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité du responsable du réseau :(1) .....

Date et signature (1) : .....

<sup>1</sup> Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. **Finalités de l'Unité d'enseignement** : reprises en annexe n° 1 (1 page)

2. **Capacités préalables requise** : reprises en annexe n°2 (1 page)

3. **Niveau et classement de l'unité d'enseignement** :

Enseignement secondaire	<b>O</b> (4) du niveau inférieur	<b>X</b> (4) du niveau supérieur
de	<b>X</b> (4) transition	<b>O</b> (4) qualification

4. **Acquis d'apprentissages**: repris en annexe n° 3 (1 page)

5. **Programme**: Repris en annexe n°4 (1 page)

6. **Constitution des groupes ou regroupement** : Repris en annexe n° 5 (1 page)

7. **Chargé(s) de cours**: Repris en annexe n° 6 (1 page)

8. **Horaire minimum de l'unité d'enseignement** :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du (des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Techniques de base de podologie	CT	B	28	1024
Travaux pratiques et méthodes	PP	T	36	1027
<b>Part d'autonomie</b>		P	16	
Total des périodes			80	

9. **Tableau de concordance** (à approuver par le Conseil général)

Repris en annexe n° 7 (0 page) (1)

10. **Réservé au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)]  
(1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE** (4) - **PAS D'ACCORD** (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 14 novembre 2016.....Signature :

### Instructions

(1) A compléter

(2) Réserve à l'administration

(3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection.

(4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile

(5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

## 1. Finalités de l'Unité d'enseignement

### Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire
- ◆ répondre aux besoins de demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

### Finalités particulières

*Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,*

*dans les strictes limites imposées par la déontologie de la profession de pédicure médical(e), en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'utiliser les techniques de base de podologie qui relèvent de sa profession afin de prévenir sinon corriger les défauts de l'ongle et de la statique du pied.

## **2. Capacités préalables requises**

### **2.1. Capacités :**

- ◆ mettre en œuvre, dans la réalité du travail de pédicurie médical(e), les acquis d'apprentissages de l'unité d'enseignement « Pédicurie médicale : techniques de base »;
- ◆ expliquer aux patients les soins effectués;
- ◆ réaliser, à partir de ses observations, un rapport de stage adéquat aux situations rencontrées et conforme aux recommandations du conseil des études.

### **2.2. Titres pouvant en tenir lieu :**

Les attestations de réussite de :

- ◆ l'unité d'enseignement « Pédicurie médicale : techniques de base »
- et
- ◆ l'unité d'enseignement « Stage d'acculturation de la section Pédicurie médicale».

#### 4. Acquis d'apprentissages

*Dans le cadre d'une pathologie pouvant être prise en charge par une technique de base de podologie,*

l'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier la pathologie rencontrée;
- ◆ de choisir et de justifier, parmi les méthodes (orthonyxie, orthoplastie, onychoplastie), celle qui convient le mieux à la pathologie rencontrée;
- ◆ d'utiliser la technique adéquate pour mettre en œuvre cette méthode.

Pour l'appréciation du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- ◆ de la pertinence de la justification;
- ◆ de la précision du vocabulaire technique et scientifique utilisé;
- ◆ de la précision des gestes techniques.

## 5. Programme:

### Techniques de base de podologie

*Dans le cadre de l'unité d'enseignement, en vue d'une utilisation professionnelle,*

l'étudiant sera capable de :

- ◆ identifier et définir :
  - onychoplastie,
  - orthonyxie,
  - orthoplastie;
- ◆ déterminer les rôles correcteurs et protecteurs de chacune de ces techniques;
- ◆ choisir la technique la plus adéquate en fonction de la pathologie rencontrée;
- ◆ choisir les produits, matériaux et instruments nécessaires à leur mise en œuvre.

### Travaux pratiques et méthodes

*Dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité,*

*dans les strictes limites imposées par la déontologie et en utilisant à bon escient le matériel et les produits adéquats,*

l'étudiant sera capable de réaliser des prothèses en utilisant les techniques de base de podologie :

- ◆ onychoplastie
  - le façonnage d'une prothèse unguéale à l'aide de résine ou autres matériaux de remplacement,
- ◆ orthonyxie
  - la fabrication d'une griffe ou agrafe Ross Fraser,
  - le collage d'une languette de redressement,
- ◆ orthoplastie
  - la réalisation en charge, demi-charge ou décharge d'une orthèse de type simple.

### **Constitution des groupes ou regroupement**

Il est recommandé de ne pas dépasser 2 étudiants par patient pour les travaux pratiques.

**Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.